

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU LUNDI 04 MAI 2015 À 20 H 15

L'an deux mille quinze, le quatre du mois de mai à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (12) :**

BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD PRUVOT Agnès, MAESE Isabelle, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, SORNET Emilie.

**Secrétaire de séance :** LAPERROUSE Madeleine.

**Absents :** BELHADDAD Abdelhamid, COMBET François.

**Procuration :** de François COMBET à Gérard BORDON.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2015.

Monsieur le Maire propose :

- de passer le premier point lié au personnel, en dernier point, il sera traité à huis-clos,
- d'ajouter un point concernant le partage des charges de fonctionnement du centre équestre entre les 3 communes de l'ex-CCVG.

VOTE : 13 POUR.

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **I. MODIFICATION DES STATUTS DU SPM SUR LE SCOT :**

Monsieur le Maire explique que le SPM à valider lors du dernier comité syndical en date du 24 mars 2015, le transfert de la compétence du SCOT, des intercommunalités au SPM. Cela a conduit à une actualisation des statuts du SPM. La proposition consiste à supprimer la notion de compétences obligatoires et optionnelles. La modification de statuts permet également de prendre en compte les changements apportés par la réforme départementale de la tarification sur les transports scolaires.

VOTE : 13 POUR.

##### **II. COMPLEMENTS DE LA DPU – DIA DEMIR :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise au conseil municipal du 12 mars 2015, concernant la réception en mairie le 30/01/2015 d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner adressée par le Notaire Me Blanc, à propos de la vente par M. DEMIR de la parcelle B n° 2515 au lieu-dit "Communal" d'une surface de 2039 m<sup>2</sup> à M. CHARMY moyennant le prix de 152 925 € soit 75€/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal avait délibéré pour exercer le Droit de Prémption Urbain en vue d'acquérir cette parcelle, objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, pour répondre aux objectifs d'aménagements envisagés dans le secteur de la Zone d'activités "Les Grands Prés.

Le Conseil avait également demandé au Maire de notifier, conformément à l'Article R 213-8 et suivants du code de l'Urbanisme, au propriétaire et au Notaire, l'offre d'acquérir cette parcelle par la Commune au prix de 82 000

€ fixé par le Service des Domaines en confirmant à défaut d'acceptation du propriétaire, l'intention de la commune de faire fixer le prix de la parcelle par la juridiction compétente en la matière.

Suite au courrier informant de la décision du Conseil Municipal du 12 mars 2015, Monsieur DEMIR a confirmé le maintien du prix de la DIA et a accepté que le prix de vente soit fixé par la juridiction compétente.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a saisi la juridiction de l'expropriation :

- en demandant de confirmer le prix des Domaines en appliquant un abattement de 25% pour tenir compte de l'ensemble des frais de viabilité et d'aménagement supportés par la commune ayant permis la viabilisation du terrain de M. DEMIR et sa mise en valeur ;
- en rappelant que ce terrain lui avait été vendu 5€ HT du m<sup>2</sup> en 2006 et qu'il avait été classé en Emplacement Réserve au POS.

Monsieur le Maire propose de confirmer le prix sollicité par la commune en appliquant un abattement de 25% sur l'estimation des Domaines, de produire un mémoire complémentaire sur ce point, et de confier le dossier à Maître LIOCHON dans le cas où M. DEMIR ferait appel à un avocat.

Monsieur Claude BERARD propose également que la commune mentionne qu'elle s'oppose à ce qu'un particulier réalise une plus-value sur la vente d'un terrain suite à des aménagements pris en charge par la commune

VOTE : 13 POUR.

### **III. CONVENTION D'OCCUPATION DU CAMION-PIZZA SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle l'installation du camion-pizza de 17h30 à 22h les jeudis soirs.

Il est proposé d'inclure dans une convention :

- Le montant de stationnement de 220 €/an (100 € pour l'occupation et 10 €/mois pour la consommation électrique)
- Le respect de l'environnement et du voisinage : aucune nuisance ne sera tolérée
- Le respect des horaires convenus : 17h30/22h
- Le stationnement des usagers sur le parking de la salle polyvalente.
- La durée : un an renouvelable tacitement

Par ailleurs, il a été constaté que le camion-pizza était stationné à proximité d'un sens interdit, ce qui peut conduire à des défauts de circulation. Il sera donc nécessaire de questionner la gendarmerie et de prendre un nouvel arrêté de police.

VOTE : 13 POUR.

### **IV. CREATION D'UNE COMMISSION « URBANISME » EN VUE DE LA RELANCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait installé lors du précédent mandat une commission « Urbanisme » afin de mettre en place un PLU. Monsieur le Maire a repris contact avec le bureau d'études EPODE et le responsable de l'Etat qui nous aide dans cette entreprise, M.STOZISKY.

Afin de relancer la réalisation du PLU dont la phase de diagnostics a été achevée, il convient de créer à nouveau la commission dans le but de commencer l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable). Une réunion, en juin, avec EPODE et M.STOZISKY présentera aux nouveaux élus la démarche du PLU et son planning à venir.

Claude BERARD précise que l'élaboration d'un PLU est déterminante pour le devenir du territoire communal. Gérard BORDON insiste sur le caractère participatif de ces réunions qui conduisent à des prises de décisions.

Se sont proposés pour faire partie de la commission « Urbanisme » : Maire et Adjoints, Agnès LATTARD-PRUVOT, Isabelle MAESE. Les autres conseillers sont invités à se faire connaître rapidement en mairie, avant la fin mai.

#### **V. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION « SPORTS ET LOISIRS » A L'OCCASION DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE SUR LA COMMUNE :**

Lors de l'étape Saint-Jean-de-Maurienne/Gap du jeudi 23 juillet 2015, la commune de Sainte-Marie-de-Cuines a été choisie par les organisateurs (ASO), pour installer le village relais étape, réservé exclusivement aux invités (espace d'environ 2000 m<sup>2</sup> sur le parking du boulodrome de la Pallud et ouvert de 10h à 17h).

En parallèle, le groupe PROVENCIA Carrefour a démarché également la commune dans le cadre des 40 ans du « maillot à pois ». La société recherche une surface de 1500 m<sup>2</sup> pour des animations, des jeux, des démonstrations de vélo, à destination du public. La place des Champagnes est évoquée. Les premiers contacts ont été établis avec Monsieur le Maire et doivent se poursuivre dans les jours à venir.

L'association DECLICC a été associée pour réaliser des fanions, guirlandes, ...

Une réunion de la commission est prévue le mardi 12 mai à 20h en mairie. Le monde associatif sera ensuite convié après cette première rencontre.

#### **VI. VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A UN ADMINISTRÉ :**

Monsieur le Maire précise que la commune met une parcelle située à proximité du boulodrome, à disposition d'un particulier. Celui-ci souhaiterait l'acquérir. Un droit de passage (servitude – domaine public de la commune) avait été accordé par la commune afin que le particulier puisse traverser la parcelle depuis le parking du boulodrome jusqu'à sa propriété.

Monsieur le Maire propose qu'une rencontre soit organisée avec les élus et l'expert foncier afin d'identifier précisément la parcelle et envisager la possibilité de la vente partielle/ totale ou non de celle-ci. Le compte-rendu sera transmis à l'ensemble des autres conseillers lors d'un prochain conseil municipal.

#### **VII. PARTAGE DES COÛTS LIÉS AU CENTRE EQUESTRE ENTRE LES 3 COMMUNES DE L'EX-CCVG :**

A ce jour, les 3 communes se sont accordées sur le partage au tiers des dépenses de fonctionnement (assurance, divers, ...) liées au centre équestre.

2 dépenses d'investissements (DESAUTEL, GITEM) ont été également prises en charge par la commune qu'il convient de titrer à Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards respectivement au tiers.

Monsieur le Maire propose que le nécessaire soit fait concernant les dépenses à redistribuer aux 2 communes.

Claude BERARD interpelle le Conseil sur la propriété du bâtiment du Centre équestre. Monsieur le Maire complète en expliquant que la 4C en est propriétaire et met à disposition le bâtiment à la commune sans transfert de propriété. La commune se substitue à la 4C pour la gestion de ce bâtiment suite à un procès verbal et une délibération.

VOTE : 13 POUR

#### **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

▪ **AFP** : le bureau s'est réuni dernièrement pour voter les comptes et répondre à un appel à candidature lancé par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du PSADER.

Monsieur TRONEL a rappelé les projets 2015, dans le cadre du Plan Pastoral Territorial pour les 5 ans à venir :

- la retenue collinaire,
- la requête pastorale au Pinais d'en Haut avec demande de subvention
- et les 2 conventions liant la commune avec les AFP :
  - AFP de Plan Pra pour M. DULAC
  - AFP du Pinais pour M. MARTIN FARDON

Il a été proposé de lancer une journée de défrichage avec appel à bénévolat en début de saison estivale.

▪ **Rencontre ACCA /élus** : elle a pour but la mise en place d'actions communes comme par exemple l'entretien de certains chemins forestiers

▪ **Gibier** : plusieurs dégâts liés à la présence de sangliers ont été recensés par plusieurs habitants. Monsieur le Maire indique qu'il a transmis un courrier à la DDT afin de les alerter de cette situation et envisager des mesures correctives.

Quelques propositions ont été faites :

- L'autorisation d'agrainer bien avant la date d'ouverture
- La suppression des parcs
- Des lâchers de chiens par les chasseurs sans arme, pour faire fuir les animaux

▪ **Vente aux enchères** : la commune a mis aux enchères 10 stères de bois situés sur la piste du Jet. Une seule offre a été reçue en mairie : Bernard GROS a fait une proposition à 415 euros, elle a été étudiée avec Gilles GUILLERMAND. Bernard GROS quitte la salle. Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre.

VOTE : 12 POUR.

▪ **Circulation** : il a été plusieurs fois constaté des problèmes d'encombrement au niveau de l'AS 24. Il est proposé d'organiser une rencontre avec l'acteur économique afin de fluidifier la circulation essentiellement aux heures de pointe.

▪ **Calendrier** : la date du prochain Conseil est fixée au 28 mai à 18h, une présentation des lots à bâtir près du groupe scolaire sera faite

La réunion de la commission « des impôts directs » a été fixée au jeudi 21 mai afin d'étudier les demandes de travaux et permis de construire de l'année 2014.

La cérémonie commémorative du 8 mai sera célébrée à 11h30 devant le monument aux Morts.

▪ **Temps d'Activités Périscolaires** : l'ensemble des intervenants des TAP se sont plaints des difficultés à encadrer les activités des TAP. Françoise BOZON-VAILLE souhaite transmettre une note à l'ensemble des élèves et des parents afin de les alerter. En cas de manquement au règlement, des avertissements avec risque d'exclusion seront distribués.

▪ **Transport scolaire** : Claude BERARD rappelle que 8 enfants seulement étaient inscrits cette année et que si à la rentrée prochaine, le nombre d'inscrits est de 6 ou moins, la commune ne sera pas tenue d'organiser ce service.

Il précise qu'une habitante a demandé la modification des heures de ramassage (à la fin du temps scolaire 15h30 au lieu de 16h30)

La décision ne relève pas de la commune mais du SPM, organisateur du transport scolaire sur la vallée et qui gère tous les circuits de ramassage. La demande sera transférée.

Il faudrait sécuriser le cheminement des enfants sur le parking de la salle polyvalente au bas de la descente en pavés, des voitures stationnent à 11h45 et en fin de journée et gênent le passage des enfants

▪ **Dégradations** : Claude BERARD signale qu'un sens interdit situé au niveau de la boucle des Peupliers a été cassé. Des poteaux électriques ont été vandalisés 2 fois de suite au niveau de la route du Mas de la Scie. Ces dégradations représentent des coûts élevés à la charge de la commune. Certains jeux pour les petits au niveau du City sont hors d'usage et ont été démontés, d'autres sont actuellement en réparation.

▪ **Aménagement - sentier** : Emilie SORNET évoque la possibilité de réaménager un sentier de promenade depuis la route du Grand Rubot à travers champs jusqu'au Puitsjour. Actuellement des parcs à bestiaux sont installés et empêchent la libre progression. L'agriculteur sera contacté.

Monsieur le Maire indique que le point suivant sera traité en huit clos et invite le public à se retirer de la salle.

#### IX. **GESTION DU PERSONNEL** :

Monsieur Gérard BORDON informe le Conseil municipal de l'avancement d'un dossier lié à la saisine de la commission de réforme du Centre de Gestion de la Savoie.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,

P. GIRARD.